



PACTE POUR UN URBANISME RESPONSABLE

ACTE D'ENGAGEMENT

Nom du promoteur :

Représenté par :

Adresse mail / tél. :

Adresse du projet :

Présentation succincte du programme :

.....

.....

.....

.....

Merci de cocher les exigences optionnelles que vous souhaitez mettre en place pour votre projet
en plus des exigences incontournables du PUR

1.

UN TERRITOIRE NATUREL À PRENDRE EN COMPTE, À VALORISER POUR PRÉSERVER CHAVILLE

Préserver le sol, dans son épaisseur, dans ses différentes couches, de la surface du sol au sous-sol

- Favoriser la pleine terre dans un apport d'alimentation des nappes phréatiques au-delà du pourcentage dicté par la réglementation urbaine en vigueur.

Favoriser des usages collectifs de jardinage, d'agriculture urbaine

- Privilégier en rez-de-chaussée les espaces verts partagés à la disposition des futurs résidents plutôt que des toitures terrasses à usage collectif pour le jardinage, plus difficile dans la gestion de l'utilisation et moins favorables aux rencontres spontanées.
- Permettre la gestion des déchets verts par la mise en place de dispositifs type de compost.
- Proposer des emplacements ou du mobilier dès la phase conception du projet, comme éléments du traitement paysager, pouvant accueillir différents modes de culture ou d'agriculture urbaine (potager, permaculture).

2.

DES LOGEMENTS POUR TOUS, ADAPTÉS, POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE À CHAVILLE

Favoriser le bien-vivre et le lien social, la proposition collective à l'échelle de la résidence et du quartier

- Permettre des usages ou programmes favorisant la vie de la résidence et du quartier en rez-de-chaussée, par exemple pour des associations de quartier.
- Lorsque la taille de l'opération le permet, favoriser un logement et la présence d'un gardien d'immeuble, en rez-de-chaussée, favorisant les rencontres, mutable en logement standard ou en espace commun, dans le temps et si besoin.
- Projeter les besoins mutualisables des futurs occupants : pour exemples, une pièce partagée pour bureaux (co-working à l'échelle de la résidence), local vélos, trottinettes et poussettes (...), buanderie partagée, chambre pour accueillir des visiteurs ou besoins ponctuels (familles, amis).
- Concevoir des espaces ou des locaux dédiés à des usages collectifs (bricothèque, ressourcerie) ou plus spécifiques ou évènementiels, festifs.
- Co-concevoir les espaces avec les futurs occupants.

Proposer une offre qui s'adapte et réponde aux évolutions de la vie, anticiper les besoins d'évolutions de logements

- Concevoir des logements adaptables aux évolutions de la vie par la modularité des espaces ; pour exemples en proposant la mise en œuvre de cloisons amovibles positionnables pour création d'un bureau ou une chambre en plus.

Connaître les besoins des chavillois, mixer les typologies pour œuvrer à l'accès au logement pour tous

- Favoriser les logements sociaux en diffus dans l'immeuble.
- Prendre en compte les demandes et capacités d'accès aux logements des étudiants, des jeunes travailleurs, travailler localement avec les associations concernées afin de développer une offre très sociale comme les logements Passerelle (SNL).

3.

DES LOGEMENTS CONFORTABLES, SAINS, SÉCURISANTS, POUR BIEN HABITER À CHAVILLE

S'engager dans la qualité et le confort de vie des habitants, dans une perspective de bien-être et de réduction de l'empreinte carbone du bâti

- Prévoir des occultations dès la conception du bâtiment et des protections solaires à l'extérieur et non à l'intérieur du logement.
- Concevoir des espaces ouverts, frais, ombragés, type "cours oasis" afin de favoriser les îlots de fraîcheur partagés
- Dans la situation d'une parcelle à proximité d'une infrastructure type gare ou grand axe routier, mesurer les données relatives aux bruits (capteurs) et s'assurer que la qualité technique et constructive de l'architecture proposée intègre ces mesures.

4.

DES ARCHITECTURES DURABLES, ÉCONOMES, EN HARMONIE AVEC L'IDENTITÉ ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DE CHAVILLE

Réemploi et valorisation des déchets de chantier

- Mettre en lien une offre et une demande, via une plate-forme de récupération temporaire.
- Réduire et gérer la production des déchets à toutes les étapes du projet et de la vie du bâtiment ; du chantier à la réception des logements, en livrant des logements sans bloc-cuisine standard.

Concevoir une architecture bioclimatique, économe et vertueuse

- Favoriser l'éclairage et la ventilation naturelle dans le logement comme dans les parties communes pour limiter la consommation électrique.
- Dimensionner les locaux de tri sélectifs et anticiper dans leur dimensionnement les nouvelles réglementations.

Assurer la pérennité du bâti

- Avoir recours à des bardages et autres systèmes constructifs qui permettent le bon entretien, la maintenance voire le changement de certains éléments en façade facilement.
- Dans ce sens, réduire les coûts d'entretien en utilisant des matériaux pérennes, résistants, non issus de l'industrie pétrochimique.
- Assurer un vieillissement durable et homogène du bois avec le recours au bois pré-grisé.
- Utiliser des ressources et filières locales notamment pour les matériaux de parement et d'isolation en façade.

Rechercher l'équilibre entre écologie et harmonie architecturale et paysagère

- Maîtriser l'usage des matériaux biosourcés dans un bon équilibre entre écologie et intégration architecturale, via une utilisation structurelle ou d'isolation de ces matériaux à défaut de leur utilisation en bardage et vêture des façades.
- Étudier la conservation de façades existantes du bâti sur la parcelle si un intérêt patrimonial est notoire et sa réintégration dans le projet contemporain.

Intégrer dès la conception les fonctions d'un bâtiment intelligent, responsabiliser les résidents à leur consommation.

- Concevoir un bâtiment intelligent, connecté. Pour exemples : compteur d'eau individuel, chauffage.
- Installer des équipements de suivi et visualisation de la consommation, à l'échelle individuelle et collective afin d'assurer également la bonne maintenance du bâtiment et dans améliorer la gestion. Prévoir en conséquence les réservations électriques pour l'installation d'une domotique.

Atteindre des niveaux ambitieux dans la production et la consommation d'énergie

- Prévoir dans le calcul du nombre de stationnement des places réservées au co-voiturage (à destination d'usagers du tertiaire, petites entreprises, propriétés des places à identifier en amont de l'opération) ou aux véhicules partagés. Définir dès la conception qui en est le propriétaire et qui en assure la gestion.
- Avoir recours à des dispositifs de production d'énergie cohérents avec le contexte, l'orientation et la situation géographique de la parcelle (géothermie, puits canadien, pompe à chaleur, panneaux solaires pour production d'eau chaude sanitaire). Dans le même sens, expérimenter la production d'énergie à la parcelle lorsque les conditions géographiques sont réunies (micro-éolien).

Je reconnais avoir pris connaissance du PUR de Chaville. À ce titre, je m'engage à respecter l'ensemble des exigences incontournables (niveau 1) du Pacte et m'engage également sur les exigences recommandées suivantes de niveau 2.

De son côté, la Ville s'engage à accompagner dès l'amont le porteur de projet ainsi qu'à promouvoir et à mettre en valeur les projets les plus exemplaires.

Fait à Le

Pour le promoteur

Pour la Ville de Chaville

Son Maire ou son représentant par délégation